DÉCISION DU CONSEIL

du 5 décembre 1978

portant nomination d'un membre suppléant du comité consultatif pour la formation des médecins

(78/1023/CEE)

LE CONSEIL DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté économique européenne,

vu la décision 75/364/CEE du Conseil, du 16 juin 1975, portant création d'un comité consultatif pour la formation des médecins (1),

considérant que, par sa décision 77/342/CEE (2), le Conseil a procédé à la nomination de M. F. Kasel, membre suppléant ;

considérant que le gouvernement du grand-duché de Luxembourg a désigné, le 14 novembre 1978, Mme P. Huberty-Krau, en vue de remplacer M. F. Kasel, membre suppléant du comité précité,

DÉCIDE :

Article unique

Mme Pierrette Huberty-Krau est nommée membre suppléant du comité consultatif pour la formation des médecins en remplacement de M. Ferdy Kasel pour la durée du mandat de celui-ci restant à courir, soit jusqu'au 5 avril 1979.

Fait à Bruxelles, le 5 décembre 1978.

Par le Conseil

Le président

M. LAHNSTEIN

(1) JO n° L 167 du 30. 6. 1975, p. 17.
(2) JO n° L 120 du 13. 5. 1977, p. 20.